

Juin 2022 - N° 516

Séance du Conseil communal du 17 mai 2022

Le mot du Président

M. Dominique Glur, Président, ouvre la séance dans la Grande salle, ayant été chassés de la salle du 700ème, non plus par le Covid, mais pour une bonne cause, à savoir la préparation du Mondial du Chasselas. Reste à savoir si notre vin communal sera primé cette année... Le Bureau du Conseil a nommé une commission ad hoc pour le futur établissement du Plan d'affectation communal (PACom). La Municipalité approchera cette commission en temps utile pour lui expliquer plus précisément comment elle entend mener à bien la

réalisation de cet important projet avant de le soumettre à l'ensemble du Conseil communal.

Au niveau de l'agenda, cet été sera chargé au niveau des loisirs communaux puisque de nombreuses manifestions sont à l'ordre du jour : Abbaye, Degel Festival, Fête nationale, Rue du Four, Course à pied, sortie du Jumelage... N'oubliez donc pas d'aller régulièrement consulter l'agenda des manifestations sur le site de la Commune ou à la fin de votre journal communal préféré.

Extraits des communications de la Municipalité

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Apprenti au service de Patrimoine et Voirie

Début avril, Monsieur Fabien Magnenat, apprenti depuis le 1er mai 2020, nous a fait part de son désir de casser son contrat d'apprentissage afin de s'orienter vers un métier plus en adéquation avec ses goûts. Monsieur Magnenat s'était très bien intégré dans l'équipe et nous ne pouvons que déplorer son départ. Monsieur Magnenat ayant trouvé rapidement du travail dans une entreprise de la région, nous l'avons libéré au 30 avril.

Nous avons immédiatement lancé les recherches pour un nouveau ou une nouvelle jeune motivé par cette place d'apprentissage d'agent d'exploitation.

2. Engagement d'un boursier communal adjoint

Pour compléter le poste vacant à la Bourse, nous avons engagé Monsieur Manuel Portela qui a travaillé comme prestataire de service externe depuis le 11 février. Monsieur Portela est au bénéfice d'une formation de comptable et nous donne entière satisfaction. D'un commun accord, nous avons proposé à Monsieur Portela le poste de boursier communal adjoint à 40% et ceci dès le 1er mai. Nous souhaitons plein succès à Monsieur Portela dans cette nouvelle fonction.

Extraits des communications de la Municipalité (suite)

3. Caravanes au centre sportif

Quelle ne fut pas notre surprise lorsque 9 caravanes de la communauté suisse Yéniche ont débarqué au centre sportif de Pré Camuz le lundi de Pâques, sans avoir pris la peine de nous avertir.

Après un premier contact, légèrement « tempéré », la négociation a pu se dérouler sereinement en compagnie de la gendarmerie vaudoise. Au final, nous avons négocié un départ le samedi suivant au plus tard à 10h, en fonction de l'utilisation de nos infrastructures sportives. Tout est rentré dans l'ordre le vendredi soir déjà, où la Communauté nous a avertis de son départ laissant un endroit parfaitement en ordre et propre.

4. PACom, plan d'affectation communal

Voici un dossier compliqué et qui ne va certainement pas faire plaisir à plusieurs propriétaires de notre commune. Pour mémoire la votation sur la LAT fédérale a eu lieu en mars 2013 et 62,9% des Suisses l'a acceptée (Vaud 56,5%). La révision prévoit en effet que les zones à bâtir ne pourront excéder les besoins prévisibles des 15 ans à venir. Des propriétaires risquent ainsi un déclassement de leur terrain, mais ils pourront être indemnisés par les communes, voire les cantons grâce à la taxe de 20% sur la plus-value exigée des détenteurs de terres agricoles reclassées au moment d'une vente ou d'une construction. Ceci est ce que prévoyait la loi votée au niveau fédéral. Au niveau cantonal, fin 2021, nous en sommes à la 4ème adaptation du plan directeur cantonal qui est en cours de validation par la Confédération et qui impose toujours à 3 nouveaux habitants sur 4 de se loger dans une région faisant partie d'une agglomération, dont nous ne faisons pas partie.

D'après les calculs du Canton, notre commune est toujours surdimensionnée de quelque 300 habitants! Conséquence : en résumé, c'est zéro logement à Froideville pour les quinze prochaines années, à part les volumes existants en zone légalisée, négociés lors de la mise en vigueur de la zone réservée.

En fin d'année 2021, nous avons reçu le retour de l'enquête préalable des services concernés de l'Etat de Vaud. Plusieurs séances ont déjà eu lieu avec notre mandataire et notre avocat conseil sur les options à décider pour la poursuite de cet épineux dossier.

La Municipalité, qui se doit de respecter la législation supérieure en vigueur, prévoit de mettre notre PACom à l'enquête publique après la période estivale, c'est-àdire en septembre. Deux séances d'informations seront agendées : une pour les propriétaires touchés et une tout public. Evidemment, les options prises et imposées par la législation et les directives en vigueur seront toutes contestables via les voies de recours qui seront proposées.

Nous avons également demandé au Bureau du Conseil de nommer une commission qui statuera sur le préavis qui contiendra les réponses aux opposants du nouveau PACom. Le but est de présenter l'état des travaux et les options choisies à cette commission avant la mise à l'enquête publique.

5. Routes cantonales

La réfection de la RC 501 Cugy-Bottens sera terminée normalement d'ici le début de l'automne. La route provisoire à travers le Pré Bugnon sera démontée, afin de rendre l'emprise à la zone agricole tel que prévu.

Après plusieurs échanges avec la DGMR, la suite des travaux s'annonce prochainement et évidemment sous réserve de l'acceptation du financement par le Grand Conseil :

-RC 558 Bottens - Froideville, travaux de réfection, y compris canalisations en 2023

-RC 546 Montheron - Froideville, depuis la sortie du Bois d'Archens, travaux de réfection, y compris stabilisation des accotements et canalisations dans la zone de source, travaux de pérennisation du trottoir allant à la déchèterie (subventionné à 50% par le canton), fin 2023 et 2024. Nous mettrons tout en œuvre afin de diminuer au

Nous mettrons tout en œuvre afin de diminuer au maximum les inconvénients liés à ces travaux aux utilisateurs de ces tronçons.

6. Coup de balai

Par une magnifique matinée ensoleillée et printanière, l'opération coup de balai a débuté le samedi 26 mars avec un café-croissant pour accueillir à notre voirie communale la centaine de participants. Répartis en 10 équipes, l'intégralité du village a ainsi pu être parcourue et nettoyée. Ce sont dès lors 320 kg de déchets qui ont été ramassés. Toujours sous un soleil brillant, la matinée s'est terminée par un apéritif offert à tous nos Cacatchoux dévoués pour l'occasion, ravis par cette activité ludique, sociale... et utile! Au plaisir de vous revoir tous l'année prochaine!

7. Décompte des travaux de chauffage à l'Ancienne Poste

Le Conseil communal a accepté le préavis 57/2021 qui prévoyait le remplacement du chauffage à mazout de l'ancienne Poste par un raccordement à notre CàD. Le montant demandé était de CHF 89'000.00.

Les travaux ont été exécutés pour un montant de CHF 82'894.95, représentant une différence positive de CHF 6'105.05.

La part incombant à la société CàD SA Froideville représente CHF 27'867.85, figurant dans le préavis pour CHF 30'000.00.

Conformément à la décision, ce montant sera remboursé par CàD SA Froideville sur 10 ans. Une première tranche est déjà comptabilisée dans les comptes 2021 de la société

Le détail des coûts des travaux vous a été transmis par

8. Réaffectation des locaux de l'Ancienne Poste

Les locaux de l'Ancienne poste sont vides depuis le 30 novembre dernier. L'avenir de ces locaux a été discuté plusieurs fois au sein du comité de l'ASICE et de la direction des écoles.

Extraits des communications de la Municipalité (suite)

En accord avec la Municipalité, l'ASICE souhaite y créer une salle de travaux manuels pour nos élèves et ceci dès la prochaine rentrée d'août. En effet, la salle actuelle dans les combles du collège de la Fontaine ne se prête plus du tout à l'enseignement de travaux manuels de qualité. Ces locaux libérés seront affectés comme classes ressources pour des petits groupes d'élèves.

Les avantages de créer une salle de travaux manuels dans ces locaux libres sont:

- la proximité de notre centre scolaire;
- le fait que seuls quelques travaux de rafraichissement sont nécessaires.

Nous avons chiffré le montant des travaux avec les divers et imprévus à CHF 20'000.00 (maçonnerie, électricité, peinture).

N'ayant pas prévu de financement dans notre budget 2022 et désireux de garantir un local prêt pour la rentrée, nous avons décidé d'activer les clauses concernant l'engagement de dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour la durée de la législature 2021/2026 votées par votre Conseil en début de législature: « la Municipalité est autorisée à engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant de CHF 5'000.00 par cas. Pour les montants supérieurs et jusqu'à concurrence de CHF 20'000.00 par cas, la Municipalité informera immédiatement la Commission des finances ».

Ceci a été fait lors de la séance du 9 mai dernier. Avec l'aval de la commission des Finances, nous allons débuter les travaux de rénovation prochainement.

9. Parking du foyer, chemin du Bas-de-la-Fin

Afin d'organiser au mieux et de manière plus rationnelle le parcage des voitures sur le parking du foyer du collège du Platane, 14 cases de stationnement de couleur jaune ont été balisées.

Nous tenons à rappeler que ce parking est principalement destiné aux instituteurs et institutrices, durant les périodes scolaires, ainsi qu'aux utilisateurs de la salle de gym, du centre œcuménique et des locataires du foyer. Une mise à ban a été décrétée par le Juge de Paix et les contrevenants seront dénoncés.

D'autre part, la municipalité a constaté que de plus en plus de conducteurs de deux-roues, motos, scooters et autres, avaient la fâcheuse habitude de parquer leur véhicule de manière inadéquate.

Pour remédier à ces mauvaises habitudes, plusieurs emplacements ont été régularisés pour le stationnement des véhicules deux-roues :

- 6 places de parc ont été aménagées à la route de Villars-Tiercelin, sur l'emplacement de l'ancien arrêt bus:
- 3 places à la route de Lausanne, en-dessous du café de la Poste ;
- 4 places à proximité de l'entrée à la grande salle.
- Des contrôles sporadiques seront effectués et les contrevenants seront dénoncés.

10. Rattrapage de la facturation sur 3 ans

Dans le cadre de l'optimisation de nos processus administratifs et financiers, nous avons remarqué que la facturation des diverses prestations de la Commune et des taxes est systématiquement faite en fin d'année pour l'année écoulée, alors que les factures devraient être établies en début d'année pour l'année à venir. Cela a non seulement des conséquences financières pour la Commune, mais c'est également une perte de temps pour la bourse, qui doit traiter tous les départs et les arrivées comme des cas particuliers. La Municipalité a décidé de remédier à cette situation, par étape, pour laisser le temps à nos citoyens de s'adapter à ce nouveau rythme de facturation : en 2022, les factures seront envoyées dans le courant du mois de septembre; en 2023 dans le courant du mois de mai, pour finalement, en 2024, être envoyées en janvier comme le prévoit la réglementation en vigueur.

11. Accueil des nouveaux habitants

Samedi dernier, nous avons accueilli les nouveaux habitants de notre commune. Si seulement 11 personnes ont répondu présent sur les quelque 55 invitations envoyées, le moment de visite, de présentation et d'échange fut particulièrement apprécié par les participants avec une formule dite « traditionnelle » : balade en forêt, visite du réservoir d'eau potable, apéro au pâturage des Alloux et broche au centre sportif. Les représentants du Conseil communal, des Eglises et des 15 sociétés locales présentes ont fortement contribué au succès de cette journée.

Echos de la séance

Deux préavis sont soumis au vote. Le premier concerne une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la location d'une patinoire saisonnière. La Commission ad hoc relève que la question environnementale l'a préoccupée. Le fournisseur est très sensible à cette problématique et, grâce à une station météo sur place et une gestion à distance, la dépense énergétique sera fortement atténuée. De plus l'installation n'émettra aucune substance nocive particulière. Concernant les nuisances, fort de l'expérience d'autres communes, les horaires ont été fixés de manière à ne pas trop perturber le voisinage. La commission est persuadée que ce projet

est de nature à renforcer la cohésion sociale de notre commune et permettra de rapprocher ses citoyens. De plus il entre tout à fait dans une logique de loisirs hivernaux pour une commune située à 800 mètres d'altitude. Au vu de ce qui précède, elle propose à l'unanimité d'accepter le préavis.

La Commission des finances soutient ce projet afin de tester l'engouement généré par cette installation. Une pérennisation de l'installation devra faire l'objet d'une analyse approfondie de l'expérience de la saison prochaine.

Echos de la séance (suite)

L'acceptation de ce préavis ne présage pas des années futures. Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose d'approuver le préavis tel que présenté.

Après de nombreuses questions sur les possibilités d'exploitation, la gestion, les coûts et les techniques utilisées, deux amendements relatifs aux modalités de financement et d'amortissement sont présentés et validés par le Conseil, qui, dans la foulée accepte le préavis ainsi amendé à une large majorité.

Le second préavis concerne une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la transformation de l'immeuble Belle Vue. La Commission ad hoc rappelle l'historique du hangar à transformer, qui a fait débat ces dernières années concernant les possibilités de son affectation. Deux projets ont avorté:

- en faire le bâtiment principal des employés communaux, qui a été refusé par le Conseil en 2014;
- en faire un centre de tri régional pour la Poste, qui s'est soldé par un échec après 2 ans de négociations. La Commission municipale « Patrimoine immobilier » a finalement proposé une troisième variante : la création d'appartements. C'est ce projet qu'a retenu la Municipalité. Il figure d'ailleurs au thème 10 de son programme de législature 2021-2026. La Commission ad hoc relève que le bâtiment dispose de la place nécessaire pour créer les quatre appartements proposés dans le volume existant. Le projet respecte donc la LAT. De plus, les nouveaux logements seront chauffés par le biais du chauffage à distance (CàD), déjà utilisé pour les appartements existants. Ce choix a l'avantage d'augmenter le nombre de ménages raccordés au CàD et en améliore, de ce fait, la rentabilité. La Commission s'est posé la question s'il ne fallait pas saisir l'opportunité de cette transformation pour envisager une étude d'assainissement énergétique de toute l'enveloppe extérieure. Elle s'en est ouverte à la Municipalité, qui l'a informée avoir demandé à l'architecte de calculer le surcoût pour la réfection

globale de l'enveloppe périphérique. Celui-ci se monte à environ CHF 230'000. La Commission s'est ensuite questionnée sur les appartements proposés, notamment quant à leur adéquation avec les besoins de la population et la pertinence de créer trois 2,5 pièces. La délégation de la Municipalité l'a rendue attentive sur les remarques qu'elle recevait quant au manque de logement pour la jeunesse et pour les retraités. Le thème 8 du programme de législature 2021-2026 met d'ailleurs le focus sur cette thématique. Par ailleurs, les 2,5 pièces offrent un rendement optimal et se relouent plus facilement que les grands appartements. Au vu de ce qui précède, la Commission propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

La Commission des finances propose d'amender le préavis pour compléter le projet par la mise à niveau de l'enveloppe extérieure complète sur l'intégralité du bâtiment, le changement des fenêtres sur la partie habitée actuellement ainsi que le remplacement de toute la couverture, y compris l'isolation sous toiture. Le coût de ces travaux supplémentaires est estimé à CHF 250'000, ce qui porte l'investissement nécessaire à CHF 1'950'000.

M. Jean-François Thuillard relève les excellents échanges avec les commissions. La Municipalité, tout en étant soucieuse de venir vers le Conseil avec des coûts raisonnables, encourage à soutenir l'amendement.

Suite à des questions sur la possibilité de stocker l'énergie produite par les panneaux solaires avec des batteries, M. Philippe Heller explique qu'un plan énergie et climat communal (PECC) est en cours d'élaboration. Ce plan sera notre cadre pour la mise en place de mesures. Concernant l'énergie, la Municipalité va réfléchir, sur deux axes, soit à l'économie d'énergie et à la production. Concernant les batteries, la technologie n'est pas encore tout à fait prête et n'est, aujourd'hui, pas rentable économiquement. L'amendement est accepté à une forte majorité, de

même que le préavis ainsi modifié.

Horaire de la Pentecôte

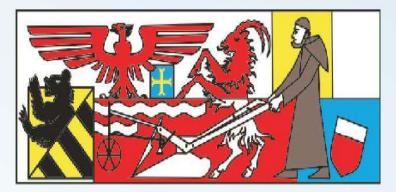
Le greffe sera fermé le lundi 6 juin 2022.

Reprise de l'horaire habituel : mardi 7 juin 2022.

La déchèterie reste ouverte aux horaires habituels, du mardi au samedi.







FETE DE L'ABBAYE

La Persévérante de Montheron

Froideville 2022

Samedi 18 juin 2022

08h30-11h30 Stand de Froideville – tirs (pour tous)

11h45-12h15 Stand de Froideville – Assemblée générale extraordinaire

12h30-14h00 Broche

14h00-15h30 Stand de Froideville – tirs

Dès 18h30 Grande salle de Froideville – soirée populaire – animations Fondue Bressane (bulletin d'inscription)

Dimanche 19 juin 2022

Dès 10h00 Froideville, au Maupas 10

- Accueil sous les notes harmonieuses de la fanfare

- Rassemblement

10h30 Partie protocolaire

Présentation des nouveaux membres

Remise des distinctions aux membres honoraires

Couronnement des Rois

11h00-12h00 Apéritif, aubade par la fanfare

12h30 Partie officielle, banquet à la grande salle, animations

Dès 14h00 Levée des danses par les Reines et Rois, ouverture du bal, tirage de la loterie spéciale

BULLETIN D'INSCRIPTION - Soirée populaire du 18 juin

Nom et prénom :	
Adresse:	Téléphone :
Nombre d'adultes : 28 CHF p	ar repas à payer sur place
Nombre d'enfants : jusqu'à 1	4 ans 1 CHF par année d'âge
A retourner <u>d'ici au 11 juin</u> :	

Par poste : Olivier MARTIN, rue du Maupas 9, 1055 Froideville

Par e-mail : martinoli@citycable.ch ou Par téléphone : 079 203 29 92

Cybercriminalité

Il est important d'être bien informé pour éviter les pièges sur Internet et les arnaques téléphoniques. Le site de la Police cantonale vaudoise recense passablement d'exemples de cas d'escroqueries sur Internet. Plusieurs modes opératoires vous sont décrits. Vous trouverez tous les conseils utiles pour vous prémunir contre ce genre de délit sur le site **votrepolice.ch**.

Depuis quelques temps des arnaques téléphoniques visant à escroquer des personnes âgées se multiplient selon le schéma ci-dessous :

Le mode opératoire est pratiquement toujours le même. Au téléphone, les escrocs se font passer pour des policiers et demandent à leurs victimes, qui ne se doutent de rien, de ne surtout pas raccrocher. Ils expliquent qu'un membre de la famille de la victime a été impliqué dans un accident de la route et qu'il est actuellement en détention ou à l'hôpital. Les escrocs prétendent ensuite que ce membre de la famille doit payer une certaine somme, soit pour couvrir les frais d'hospitalisation, soit pour verser une caution en vue de sa libération. Il s'agit souvent de plusieurs dizaines de milliers de francs suisses par appel.





Il faut aussi se méfier des faux mails avec l'adresse de la Fedpol (Police fédérale) :

Les cybercriminels envoient des courriels ou des messages sur les médias sociaux menaçant les victimes potentielles d'ouvrir des procédures policières et judiciaires à leur encontre en raison de plusieurs délits, principalement la pédopornographie. Les escrocs réclament aux victimes le versement d'une somme d'argent pour échapper à une prétendue procédure d'arrestation. Les mails, avec par exemple les adresses «fedpol.confederation@ minpubl-direction.com» ou «direction. fedpolconfederation@gmail.com», qui existent sous différentes formes se sont multipliés ces derniers mois, si bien que plusieurs polices cantonales, et même la Guardia civil en Espagne ont reçu bon nombre d'alertes similaires. Les cybercriminels utilisent divers responsables internationaux des services de police, avec une fausse signature.

La police vous recommande vivement de suivre les conseils suivants :

- N'entrez jamais en matière si on vous réclame de l'argent par téléphone
- Si quelqu'un vous met sous pression, raccrochez immédiatement
- Ne remettez jamais d'objets de valeur ou de l'argent à des personnes inconnues
- Prenez au sérieux les avertissements des employés de banque





Balade contée en forêt

avec Christel Rodriguez et Nathalie Baudin

Samedi 18 juin à 10h15

Rendez-vous au parking du Centre Sportif, Froideville



Rendez-vous sur le parking du centre sportif de Froideville à 10h15, fin à midi au même endroit. Occasion de rester piqueniquer sur place pour ceux qui le souhaitent.

Âge conseillé : 6 à 10 ans.

La sortie aura lieu par tous les temps (sauf tempête, auquel cas, vous serez contacté par sms ou appel au plus tard le matin même).

A prendre avec soi : des habits adéquats en fonction de la météo, pantalons longs et produit anti-tiques conseillés, à boire pour la matinée ainsi qu'un gobelet par participant.

A bientôt!

Plus d'infos et inscriptions auprès de la bibliothèque. Possibilité d'inscrire plusieurs enfants avec un adulte responsable.

bibliohauttalent@asice.ch

021 881 18 83











NÉ POUR LIRE

Mercredi 29 juin

De 9h15 à 11h15

Venez partager un moment privilégié avec votre tout-petit (0-4 ans) autour des livres, des histoires, des comptines et des jeux de La Récré!

RDV à la bibliothèque. Déplacement et fin à la ludo.

Gratuit et sans inscription

Bibliothèque du Haut-Talent 021 881 18 83 Rue du Bas de la Fin 2a, 1055 Froideville bibliohauttalent@asice.ch



Vous faites de la calligraphie chinoise et souhaiteriez exposer vos œuvres ?

La bibliothèque se fait vitrine de votre créativité!

La bibliothèque intercommunale prépare une exposition autour de la calligraphie chinoise et, à cette occasion, vous propose de faire connaître votre travail artistique.

Votre expo

Durée de l'exposition : 2 mois (septembre-octobre)

Lieu : Froideville, Ch. du Bas de la fin 2a

Contactez-nous d'ici le 06.07 : bibliohauttalent@asice.ch

Ludothèque



Triage forestier Mèbre Talent

Pourquoi des forêts de protection en plaine ? Pour le savoir, écoutez le troisième épisode du podcast Mèbre Talent !

La forêt remplit des rôles précieux pour tous les êtres vivants : production de bois, réservoir de biodiversité, espace de détente, embellissement du paysage et – rôle essentiel – la protection.

Si en montagne, le rôle de protection contre les avalanches et chutes de pierres est plus évident, les forêts sur les pentes raides de nos contrées jouent un rôle tout aussi important. Pourquoi ? Que protège-t-on ? Et comment les forestiers interviennent-ils pour renforcer la protection ? Je vous en parle dans ce court podcast.



Le Bois de la Chapelle à Epalinges, au bord de la rivière du Flon Morand

Écoutez le podcast sur https://www.mebre-talent.ch/ page Podcasts du menu Médias

Durée: 6 minutes

Jean-Philippe Crisinel, garde forestier de Nos Forêts Mèbre Talent



EDECE EL 25° ESTIVAL sur l'ancien terrain de foot

Les P'tits Catchoux et les T'sapis

Andy And The Outsiders Spit Reckless My Beautiful Disorders DJ Phil

ENTREE LIBRE

Bars/ Food trucks Château Gonflable

www.denelfestival.com

Allez, venez et entrez dans la danse...

Vous l'avez voulu, vous l'avez eu, vous le réclamez à nouveau..., on vous l'organise ! Le DEGEL Festival version open air sera ainsi de retour le samedi 25 juin 2022.

Au vu du succès de la dernière édition et toujours soucieuse de la qualité du service et de votre confort, l'équipe d'Anima Villa a besoin de **bénévoles** pour que la fête soit une totale réussite.

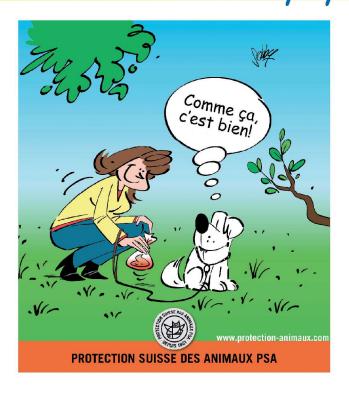
Seul ou avec votre clique, il est temps de vous inscrire à l'adresse e-mail suivante: benevolesdegel@gmail.com ou auprès de Jeremy Chassot au 079/697.26.43

Se réunir est un début, travailler ensemble est la réussite!

Samedi 25 juin

Heures	Stand bénévoles	Tonnelle	Stand saucisses	Ravitaillement
16:00 - 18:00	Complet	3	1	2
18:00 - 20:00	1	Complet	1	2
20:00 - 22:00	2	1	3	2
22:00 - 00:00	1	4	3	2
00:00 - 02:00	Complet	3	3	2

Pour un environnement propre!



La plupart des propriétaires de chien(s) font bon usage des sachets pour déjections canines répartis dans différents endroits du village. Nous les en remercions.

Nous encourageons ceux qui ne le font pas encore à ramasser les crottes de leur(s) chien(s) :

- le long des routes et des trottoirs, sur les espaces verts et les places de jeux, par égard envers les autres usagers du domaine public, mais aussi
- dans les pâturages: les chiens peuvent être porteurs d'un parasite nommé Neospora caninum. On le retrouve dans ses déjections et s'il est ingéré par les vaches, cet agent infectieux peut entraîner des avortements et des pertes de veaux.



Travaux soumis à autorisation

Dois-je annoncer les travaux sur ma propriété ou dans ma maison ?

Certains propriétaires pensent qu'ils sont chez eux et qu'ils peuvent entreprendre n'importe quels travaux sans problème. C'est oublier que tous les travaux de construction, transformation ou de démolition doivent être annoncés à la Municipalité qui décidera s'ils sont assujettis à autorisation (art. 103, al. 4 LATC). Ils ne peuvent commencer sans la décision de cette dernière.

Certains travaux peuvent être dispensés d'enquête publique, mais nécessitent une autorisation municipale et/ou cantonale ainsi que l'accord des voisins concernés (art. 111 LATC et 72d RLATC).

Dans tous les cas, il est conseillé de présenter un descriptif des travaux ou un avant-projet à la Municipalité afin d'être informé correctement de la procédure à suivre.

Que risque-t-on en cas de travaux sans autorisation? Une amende allant de CHF 200.00 à CHF 200'000.00 peut être prononcée. L'autorité peut en plus exiger la démolition des travaux non conformes, faire exécuter des travaux aux frais du propriétaire, ou dans les cas extrêmes, retirer le permis d'habiter (art. 130 LATC).



Horaires d'été du greffe

Durant la période estivale, à savoir du lundi 4 juillet jusqu'au vendredi 19 août 2022, l'horaire de l'administration communale sera le suivant :

Du lundi au vendredi : de 07h30 à 11h30 Mardi après-midi : de 14h00 à 16h00

La permanence du jeudi soir est supprimée durant les vacances scolaires.

Reprise de l'horaire habituel dès le lundi 22 août 2022.

Nous vous souhaitons un bel été!



Votre magasin d'alimentation ouvert 7/7 à Froideville depuis 1992

Grand choix de produits :

Boulangerie, fruits et légumes, fromages à la coupe, viandes, presse, vins/bières, boissons, tabac



Au plaisir de vous accueillir prochainement!



Mille-Feuilles Hor

Kalbfuss Alain Ch. Du Maupas 1055 Froideville 021 881 55 54

Horaires d'ouverture :

Lu-Ve 06h30 – 12h30 14h30 – 18h30 Sa 06h30 – 14h30

Di 06h30 - 12h30









Cultes et messes

Messe: Samedi 2 juillet à 17h30

Culte: Dimanche 17 juillet à 10h00





Agenda 2022

Dates	Sociétés	Manifestations	Lieux
11 juin	ACOF	Pizzas	COF
18 et 19 juin	Abbaye La Persévérante	Abbaye	Grande salle
25 juin	Anima Villa	Degel Festival	Ancien terrain foot
6, 7, 14, 15, 16 juillet	Froideville Tir sportif	Tir du Jorat	Stand de tir
1er août	Amicale des pompiers	Fête nationale	Centre sportif
6 août		Marché du Maupas	
2 et 3 septembre	Amis de la rue du Four	Fête de la rue du Four	Rue du Four
3 septembre		Marché du Maupas	
3 septembre	Centre nordique Froideville	Course à pied et Nordic walking	Froideville
10 et 11 septembre	Jumelage	Déplacement à la Pacaudière	La Pacaudière
1 ^{er} octobre		Marché du Maupas	
6 novembre	ACOF	Kermesse-brunch	Grande salle
12 novembre	FC Froideville Sports	Loto	Grande salle
novembre 2022	Union chorale	Soirées théâtrales	Grande salle
2 et 3 décembre	Société de gym	Soirées de soutien	Salle de gym
3 et 4 décembre	Anima Villa	Marché de Noël	Grande salle
31 décembre	Société de Jeunesse	Nouvel An	Grande salle

Conseil communal 2022		
21 juin	4 octobre	6 décembre

Marché du Maupas

Samedi 6 août Samedi 3 septembre Samedi 1er octobre

Avec les artisans et producteurs de la région



Imprimerie: Imprimoffset Bordin Prochaine parution: juillet 2022 Délai publication: 10 juin 2022

Impressum
Editeur : Commune de Froideville
Imprimerie : Imprimoffset Bordin SA